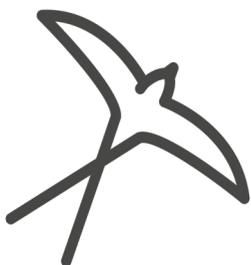




FORMATION
BPJEPS AS

2022-2023



LIVRET D'ALTERNANCE

Ceméa Réunion L'ELAN FORMATION

ASSOCIATION REGIONALE - RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

45 Ruelle Magnan – Champ Fleuri – 97490 SAINTE CLOTILDE - Téléphone : 02 62 21 76 39

mail : accueil@cemea-reunion.org – site : cemea-reunion.org



L'ANIMATION PROFESSIONNELLE

LES CEMÉA QUI SOMMES-NOUS ? Kisa nou lé?..... 3

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA.....4

L'ÉQUIPE DES CEMÉA REUNION..... 6

LE BPJEPS ANIMATION SOCIALE

1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4 ...7

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION..... 8

3. CONTENU DE LA FORMATION ET DÉBOUCHÉS..... 9

4. RÉSEAU ET PARTENAIRES..... 9

5. PRINCIPES ET MÉTHODES..... 10

6. L'ALTERNANCE ET LE TUTORAT..... 10

VOTRE FORMATION BPJEPS AS 2022-2023 A ST DENIS

ORGANISATION GÉNÉRALE

1. LE LIEU DE LA FORMATION..... 12

2. LA VIE DU GROUPE EN FORMATION..... 12

3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES..... 12

DÉROULÉ DE LA FORMATION

1. QUELQUES DATES À RETENIR..... 14

2. LE CALENDRIER DE FORMATION.....14-15

3. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE 16

4. LA FOAD..... 16

5. LES CERTIFICATIONS..... 17

LES CEMÉA

Qui sommes nous ? Kisa nou lé?

E
D
U
C
A
T
I

Mouvement d'éducation populaire se référant à l'éducation nouvelle, les CEMÉA sont une association reconnue d'utilité publique dont les membres ont choisi comme vecteur d'intervention privilégiée, la formation des personnes éducatifs des œuvres scolaires, post et périscolaires de vacances et de loisirs, des œuvres sanitaires, éducatives, sociales et culturelles. Les CEMÉA militent pour promouvoir une éducation et une culture pour le plus grand nombre, pour développer la responsabilité, l'autonomie, la socialisation, pour favoriser la liberté, la citoyenneté et la solidarité.

P O P U L A I R E
N O U V E L L E



LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA

EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION C'EST

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- Favoriser le développement des liens sociaux,
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires,
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative,
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

LES ANIMATEURS.ICES PROFESSIONNEL-LE-S ONT UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET POLITIQUE

Ils et elles engagent un projet de société par le choix explicite des méthodes qu'ils et elles mettent en œuvre.

Ils et elles doivent être capables de situer leur action dans des contextes sociaux, culturels et économiques qui dépassent le seul cadre des structures où ils et elles interviennent.

Ils inscrivent leur action dans les démarches de l'éducation populaire en s'adressant à tous les publics, et en agissant pour le développement et l'autonomie de ces publics.

LA FORMATION EST PERMANENTE

Elle se poursuit après la validation d'un diplôme professionnel.
Elle dure toute la vie professionnelle.

LA FORMATION CONTRIBUE À LA TRANSFORMATION DES PERSONNES

Elle dépasse la préparation technique d'un diplôme. Les choix de démarches effectués nécessitent une implication personnelle qui fait que chacun.e se voit autrement, se connaît mieux et se découvre de nouvelles capacités.

Les parcours complets de formation, et pas seulement les diplômes en tant que tels, sont des moyens de promotion individuelle et sociale des personnes.

LA FORMATION EST UN LIEU DE RENCONTRE ET DE CONFRONTATION D'IDÉES ET DE PRATIQUE

Elle est un espace de laïcité où se vivent les différences par la tolérance qu'elle nécessite et par les interrogations individuelles et collectives qu'elle suscite.

NOUS DÉFENDONS LE PRINCIPE D'UNE FORMATION GRATUITE POUR LES PARTICIPANT.ES

Cette gratuité doit être garantie par des financements publics et des financements issus des organismes collecteurs.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L' EXPÉRIENCE EST UNE RICHESSE POUR LES PERSONNES

La reconnaissance et la mise en acte de ce principe sont des acquis sociaux et professionnels importants, pour autant que le corps professionnel soit en capacité d'en contrôler la mise en oeuvre.

Dans le cadre de la formation nous sommes attentifs à ce que les personnes qui bénéficient de cette possibilité puissent construire un réel parcours que l'allègement ne saurait altérer.

Nous reconnaissons également la possibilité à des personnes de pouvoir bénéficier d'un allègement complet de la formation pour la délivrance d'un diplôme, la complexité du parcours conduisant aux allègements nécessitant une implication personnelle forcément réflexive.

LES CEMEA CONDUISENT DES RECHERCHES, DES ACTIONS ET DES FORMATIONS DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

Animation Volontaire (BAFA, BAFD) ; Animation Professionnelle (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, VAE, Formation continue) ; Intervention Sociale ; Petite Enfance ; Santé Psychiatrie ; Personnes âgées ; Handicap ; Accompagnements des événements culturels (Festival d'Avignon depuis sa création avec Jean Vilar, Printemps de Bourges, Francfolies...) ; Relations Européennes et Internationales ; Insertion sociale et professionnelle des jeunes ; Formation des personnels enseignants.



L'ÉQUIPE ANIMATION PROFESSIONNELLE DES CEMÉA RÉUNION

DIRECTION

➤ **DIRECTION**
Cyril Conradi

ADMINISTRATION

➤ **SECRÉTARIAT ANIMATION
PROFESSIONNELLE**

02 62 21 76 39

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

➤ **BPJEPS AS**
St DENIS

JANNICK GABRIEL
j.gabriel@cemea-réunion.org

**REFERENT
HANDICAP**

Jannick Gabriel

le BPJEPS LTP



ANIMATION SOCIALE

1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4

Le diplôme du BPJEPS atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur·ice socio-culturelle ou social.

Vous exercez la fonction d'animateur ou d'animatrice au sein de structures privées du secteur associatif (centres sociaux, associations de quartiers, maisons de retraites, établissements de soins mentaux, hôpitaux, instituts divers, écoles spécialisées), de collectivités territoriales, d'établissements relevant de la fonction publique hospitalière ou de la fonction publique d'État, de structures de vacances, de comités d'entreprise.

Des concours dans la fonction publique territoriale, permettent aux titulaires du BPJEPS de s'y inscrire.

Description du métier

Pour concevoir et mettre en oeuvre des projets auprès des publics en difficulté à travers des actions de prévention, d'intervention de proximité, d'accompagnement et de prise en charge des personnes isolées ou en perte d'autonomie sociale, physique, juridique ou économique.

Les publics : des mineurs, des adultes, des personnes âgées...

DEBOUCHES

Vous pouvez exercer les métiers de médiateur ou médiatrice, d'animateur social ou d'animatrice sociale, d'animateur socio-éducatif ou d'animatrice socio-éducative dans des structures publiques ou privées auprès de tout type de public.

Il n'est pas possible de diriger un accueil de loisirs avec cette mention, sauf en passant le Certificat Complémentaire de direction d'ACM.



2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

LA FORMATION VISE À UNE MEILLEURE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE :

- Permettre à chacun·e de consolider son expérience professionnelle et d'enrichir sa qualification pour mieux comprendre et mieux maîtriser les différents aspects (pédagogiques, matériels, techniques, financiers) d'une action d'animation.
- Permettre à chacun·e de situer sa pratique professionnelle dans un cadre institutionnel donné, ainsi que dans le champ du travail social et de l'animation et dans l'environnement social, économique et politique.
- Favoriser l'enclenchement d'un processus d'éducation permanente.

LA FORMATION PARTICIPE ÉGALEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE :

- Mieux se connaître soi et dans un groupe
- Améliorer ses capacités d'expression et de communication
- Mieux situer son rôle dans le monde environnant.

**“Il n'y a qu'une éducation. Elle s'adresse à tous·tes.
Elle est de tous les instants”. Gisèle de Failly**

3. CONTENU DE LA FORMATION ET DEBOUCHES

La formation s'organise en quatre Unités Capitalisables. Les deux premières UC font parties du tronc commun à tous les BPJEPS, les deux dernières sont spécifiques au **BPJEPS AS** :

Apprendre à encadrer tout public dans tout lieu et toute structure :

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle, prendre en compte la caractéristiques des publics dans une démarche d'éducation à la citoyenneté, contribuer au fonctionnement de la structure.

Apprendre à mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure :

Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation.

Apprendre à conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale :

Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale, accueillir les publics et leurs spécificités, organiser, gérer et évaluer les activités de l'animation sociale.

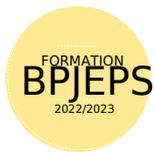
Apprendre à mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale :

Situer son activité d'animation sociale dans un territoire, maîtriser les outils et techniques permettant le maintien de l'autonomie et de la relation sociale, conduire des activités favorisant la participation, la socialisation et l'émancipation des publics.

CODE RNCP (RÉFÉRENTIEL MÉTIER) : 28557

4. RÉSEAU ET PARTENAIRES

Les Ceméa s'appuient sur un réseau d'organismes : Villes, Collectivités locales, Associations. Des organismes pour qui la formation des encadrant-es est essentielle et qui contribuent à l'émancipation des personnes.



4. PRINCIPES ET MÉTHODES

Une formation aux Ceméa c'est :

Bénéficier d'un réseau national de plus de 80 ans d'expérience dans la formation ancré dans un mouvement pédagogique d'Education nouvelle.

Vivre une formation en alternance qui s'articule entre des temps de formation en centre et des temps de stage pratique et qui permet de mettre en oeuvre sur le terrain les savoirs acquis.

Profiter d'un accompagnement individuel et collectif et d'un suivi par l'équipe pédagogique.

Bénéficier d'une relation régulière entre l'organisme de formation et le lieu de stage, via la désignation d'un tuteur ou d'une tutrice sur le lieu de stage et les visites de structure.

Vivre une formation en centre constituée de séances de travail alternant travail individuel, travail en petits et en grands groupes : mises en situation, échanges de pratiques, apports théoriques, pratique, analyse d'activités. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée tout au long de la formation et permet une prise de distance avec la pratique et le terrain.

Profiter de rencontres avec des acteurs et actrices de terrain et d'interventions de professionnel.les tous et toutes recrutés.es par les Ceméa.

5. L'ALTERNANCE ET LE TUTORAT

RYTHME DE LA FORMATION

Le BPJEPS AS est une formation se déroulant en alternance : Voir le calendrier de formation dans la suite du livret. Néanmoins toutes les périodes de vacances scolaires se feront sur la structure d'alternance.

LES TUTEUR·ICES EN SITUATION D'EXERCICE PROFESSIONNEL

L'association et l'implication des tuteur·ices n'est pas pour les Ceméa un axe nouveau dans les formations à l'animation professionnelle.

Il nous semble donc incontournable de travailler avec elles et eux, en direct et tout au long de la formation, sur des modes de fonctionnement et de relation à la fois simples pour elles et eux, mais également respectueux de l'esprit des textes du BPJEPS. Dans le domaine de l'association des tuteur·ices en entreprise, le déroulement des premières sessions de formation au BPJEPS devra être conçu comme permettant d'expérimenter et de mettre en vie progressivement cette implication encore plus au cœur de la formation du terrain d'alternance.

LA FONCTION TUTORALE

Les stagiaires ont tou·tes un·e tuteur·ice sur leur terrain professionnel. Leurs rôles s'articulent autour des trois fonctions suivantes : accueil, formation et gestion de l'alternance.

1. ACCUEILLIR

Le·la tuteur·ice participe à la définition et à la mise en œuvre d'une procédure d'accueil.

Il·elle s'engage à prendre en charge, seul·e ou au sein d'un groupe tutorial, un·e stagiaire à son arrivée et à en être la personne ressource dans l'entreprise.

Il·elle favorise l'intégration dans le collectif de travail.

2. FORMER

Le·la tuteur·ice participe à la mobilisation du stagiaire en renforçant, précisant et guidant le projet professionnel

Il·elle aide à acquérir des savoir-faire utilisables dans la relation aux autres : gestion des temps d'animation en direction d'un public, gestion du travail d'équipe. Il·elle transmet des techniques professionnelles.

3. GÉRER L'ALTERNANCE

Le·la tuteur·ice assure une liaison avec l'organisme de formation. En effet, lors des réunions du comité pédagogique, le·la tuteur·ice est présent·e et est informé·e des différents contenus de formations et peut faire des propositions au regard de ce qui se passe sur le terrain professionnel.

Il·elle aide à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la conduite et à l'évaluation du projet de stage. Le·la tuteur·ice est garant·e de la mise en place du stage pratique. Le projet de stage pratique est négocié avec le·la stagiaire, le·la tuteur·ice et le·la formateur·ice responsable du suivi.

4. EVALUER

Le·la tuteur·ice participe à certaines certifications, en effet, il·elle évalue les acquis du·de la stagiaire sur le terrain. Cette évaluation se déroule sur des moments bien repérés dans la formation.

Il·elle participe à l'évaluation de la formation du·de la stagiaire.

Il·elle participe à l'élaboration de l'après-formation.

Il·elle participe au bilan de la formation

“N’oublie jamais de regarder si celui qui refuse de marcher n’a pas un clou dans sa chaussure” Fernand Deligny

ORGANISATION GÉNÉRALE

1. LE LIEU DE FORMATION

La formation se déroule au CRAJEP Réunion dans la salle du JPA

Une grande salle de formation ainsi qu'une petite salle avec espace dédié aux ressources Pédagogiques.

Un espace de restauration composé de micro-ondes, d'un réfrigérateur et de tables avec chaises,

Un parking gratuit est accessible en face de la salle de formation.

L'accès aux transports en commun se fait juste en face de la salle de formation.

2. LA VIE DE GROUPE EN FORMATION

Les Ceméa se référant à la pédagogie institutionnelle, il est important que chaque stagiaire puisse vivre et être acteur-ice d'espaces institutionnels.

Il est donc organisé chaque mois un Conseil de formation, permettant au groupe d'expérimenter cet espace de discussions, de décisions si besoin. L'institutionnel se vit

également par la parole portée par des représentant-es, aussi en début de formation, les stagiaires éliront ceux-celles-ci. Ces délégué-es siégeront au Comité Pédagogique de Formation (CPF) auquel sont aussi invité-es les tuteur-ices, un-e représentant-e de la

Direction Régionale Jeunesse et Sports, l'équipe de formation et les prescripteurs (Région, Pôle Emploi, Mission Locale...).

3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

La formation BPJEPS AS des Ceméa est habilitée par la DRAJES

sous le numéro : 19974HABBP40001

Cette session de formation est habilitée par la DRAJES sous le numéro :
en cours d'instruction

Contact équipe de formation : j.gabriel@cemea-reunion.org

Contact secrétariat : accueil@cemea-reunion.org

Référente JS : BILLET Isabelle

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Le BPJEPS AS est délivré au titre de la spécialité « animation »
SUITE À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE AUX MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION (2013 - 2015),
L'UNE DES MISES EN ŒUVRE DE CE CHANTIER DE SIMPLIFICATION FUT LA CRÉATION
DU BPJEPS EN 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC) :

À l'instar du DEJEPS et du DESJEPS, le décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au BPJEPS crée une spécialité « animateur » et une spécialité « éducateur sportif » du BPJEPS. Il réduit le nombre d'UC de dix à quatre dont deux sont transversales quelle que soit la spécialité.

Il fixe le cadre des modalités de l'évaluation certificative. Il supprime l'examen composé d'épreuves ponctuelles et remplace les unités capitalisables complémentaires et les certificats de spécialisation par des certificats complémentaires.

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure . Communiquer dans les situations de la vie professionnelle, prendre en compte la caractéristiques des publics dans une démarche d'éducation à la citoyenneté, contribuer au fonctionnement de la structure.

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure . Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation.

UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale. Organiser, gérer et évaluer les activités,encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale, accueillir les publics.

UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale. Situer son activité d'animation sociale dans un territoire, maîtriser les outils et techniques de l'animation sociale, conduire les activités d'animation sociale.

1. QUELQUES DATES À RETENIR

DÉPÔT DES DOSSIERS :

→ **2 Novembre 2022**

DATES DE SÉLECTIONS :

→ **7 Novembre 2022**

DATES DE LA FORMATION :

→ **Du 14 Novembre 2022 au 10 Novembre 2023**

3. LE CALENDRIER DE FORMATION

Ce calendrier est prévisionnel et est susceptible d'être modifié avant le début de formation

NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
M 1	Toussaint	J 1	48
M 2		V 2	
J 3	TEP	S 3	
V 4		D 4	
S 5		L 5	
D 6		M 6	
L 7	Selection	M 7	49
M 8		J 8	
M 9	Positionnement	V 9	
J 10		S 10	
V 11	Armistice 1918	D 11	
S 12		L 12	
D 13		M 13	
L 14		M 14	
M 15		J 15	50
M 16		V 16	
J 17	46	S 17	
V 18		D 18	
S 19		L 19	
D 20		M 20	Abolition esclavage
L 21		M 21	
M 22		J 22	51
M 23		V 23	
J 24	47	S 24	
V 25		D 25	Noël
S 26		L 26	
D 27		M 27	
L 28		M 28	
M 29		J 29	52
M 30		V 30	
		S 31	
35 heures		35 heures	

Ce ruban est prévisionnel, il est susceptible d'être modifié avant l'entrée en formation

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN	
D 1	Jour de l'an	M 1		M 1		S 1		L 1	Fête du Travail	J 1	22
L 2		J 2		J 2	9	D 2		M 2		V 2	
M 3		V 3		V 3		L 3		M 3		S 3	
M 4		S 4		S 4		M 4		J 4		D 4	Fête des mères
J 5	1	D 5		D 5		M 5	14	V 5		L 5	Certification
V 6		L 6		L 6		J 6		S 6		M 6	UC1 et UC2
S 7		M 7		M 7		V 7		D 7		M 7	
D 8		M 8		M 8		S 8		L 8	Victoire 1945	J 8	23
L 9		J 9	6	J 9	10	D 9	Pâques	M 9		V 9	
M 10		V 10		V 10		L 10		M 10		S 10	
M 11		S 11		S 11		M 11		J 11		D 11	
J 12		D 12		D 12		M 12	15	V 12		L 12	
V 13		L 13		L 13		J 13		S 13		M 13	
S 14		M 14		M 14		V 14		D 14		M 14	
D 15		M 15		M 15		S 15		L 15		J 15	
L 16		J 16	7	J 16	11	D 16		M 16		V 16	
M 17		V 17		V 17		L 17		M 17		S 17	
M 18		S 18		S 18		M 18		J 18	Ascension	D 18	
J 19	3	D 19		D 19		M 19	16	V 19		L 19	
V 20		L 20		L 20		J 20		S 20		M 20	
S 21		M 21		M 21		V 21		D 21		M 21	
D 22		M 22		M 22		S 22		L 22		J 22	Rattrapage
L 23		J 23	8	J 23	12	D 23		M 23		V 23	UC3 et UC4
M 24		V 24		V 24		L 24		M 24		S 24	
M 25		S 25		S 25		M 25		J 25	21	D 25	
J 26	4	D 26		D 26		M 26	17	V 26		L 26	
V 27		L 27		L 27		J 27		S 27		M 27	
S 28		M 28		M 28		V 28		D 28	Pentecôte	M 28	
D 29				M 29		S 29		L 29		J 29	26
L 30				J 30	13	D 30		M 30		V 30	
M 31				V 31				M 31			

	49 heures	21 heures 35 heures	70 heures	63 heures	28 heures	35 heures
--	-----------	------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
S 1		M 1		V 1		D 1		M 1	Toussaint	V 1	
D 2		M 2		S 2		L 2		J 2		S 2	
L 3		J 3	31	D 3		M 3		V 3	UC3 et UC4	D 3	
M 4		V 4		L 4		M 4		S 4		L 4	
M 5		S 5		M 5		J 5	30	D 5		M 5	
J 6		D 6		M 6		V 6		L 6		M 6	
V 7		L 7		J 7	36	S 7		M 7		J 7	49
S 8		M 8		V 8		D 8		M 8		V 8	
D 9		M 9		S 9		L 9		J 9	49	D 9	
L 10		J 10		D 10		M 10	Certification	V 10		M 10	
M 11		V 11		L 11		M 11		S 11	Armistice 1918	L 11	
M 12		S 12		M 12		J 12	UC3 et UC4	D 12		M 12	
J 13		D 13		M 13		V 13		L 13		M 13	
V 14	Fête nationale	L 14		J 14	37	S 14		M 14		J 14	50
S 15		M 15	Assomption	V 15		D 15		M 15		V 15	
D 16		M 16		S 16		L 16		J 16	46	S 16	
L 17		J 17	33	D 17		M 17		V 17		D 17	
M 18		V 18		L 18		M 18		S 18		L 18	
M 19		S 19		M 19		J 19	42	D 19		M 19	
J 20	29	D 20		M 20		V 20		L 20		M 20	Abolition esclavage
V 21		L 21		J 21	38	S 21		M 21		J 21	51
S 22		M 22		V 22		D 22		M 22		V 22	
D 23		M 23	34	S 23		L 23		J 23	47	S 23	
L 24		J 24		D 24		M 24		V 24		D 24	
M 25		V 25		L 25		M 25		S 25		L 25	Noël
M 26		S 26		M 26		J 26	43	D 26		M 26	
J 27	30	D 27		M 27		V 27		L 27		M 27	
V 28		L 28		J 28	39	S 28		M 28		J 28	52
S 29		M 29		V 29		D 29		M 29		V 29	
D 30		M 30	35	S 30		L 30		J 30	48	S 30	
L 31		J 31				M 31	Rattrapage			D 31	

	63 heures	35 heures	42 heures	28 heures	25 heures
--	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

2. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE

TEP : 3 novembre 2022

Sélection le 07 novembre 2022

Positionnement : 09 ET 10 novembre 2022

UC1= 20 jours soit 140 heures

Du 14 novembre 2022 au 03 février 2023

UC2 : 24 jours soit 168 heures

Du 13 février au 28 avril 2023

UC3 : 23 jours soit 161 heures

Du 09 mai au 11 août 2023

UC4 : 19 jours soit 133 heures

Du 28 Août au 10 novembre 2023

Formation du 14 novembre 2022 au 10 novembre 2023

Soit 86 jours, soit 602 heures

Certification UC1 et UC 2

Le 05 et 06 juin 2023

Rattrapage le 22 et 23 juin 2023

Certification UC3 et UC 4

Du 09 au 13 octobre 2023

Rattrapage du 30 octobre au 03 novembre 2023

4. LA FORMATION OUVERTE ET A DISTANCE (FOAD)

Des temps de formation sont organisés hors des lieux de formation pour permettre d'apprendre à organiser son travail et à utiliser les outils numériques. dès le début de la formation. Ces temps sont identifiés et des outils d'accompagnement des stagiaires seront proposés

5. LES CERTIFICATIONS

PRINCIPES :

Nous faisons le choix pédagogique de favoriser la vérification des compétences en situation réelle (ou pour le moins à partir du contexte réel d'alternance du·de la stagiaire).

En conséquence les certifications s'inscriront le plus possible dans la réalité professionnelle du·de la stagiaire.

L'implication du·de la tuteur·ice en amont des différentes certifications nous semble indispensable

Le soutien du·de la tuteur·ice à partir d'outils fournis par l'organisme de formation afin de faciliter les modalités d'accompagnement.

Les aspects de lecture / écriture nous semblent être une clef de développement personnel et culturel des stagiaires. La nature des parcours de vie habituels des stagiaires s'engageant dans la formation d'animation plaide pour une importance accrue des compétences en matière de communication. Cet axe de formation doit accompagner l'ensemble des parcours et s'appuyer sur l'ensemble des situations formatives et professionnelles.

PROTOCOLE :

Le protocole comprend 2 étapes de certification.

Les procédures d'évaluation s'articulent autour de supports ou de situations pédagogiques :

La présentation et l'évaluation du PROJET D'ANIMATION (UC 1 et UC2)

Mise en place d'un cycle d'animation intégré à un projet et conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale (UC3 et UC4)

Les situations d'évaluation certificatives que nous proposons ont pour vocation d'outiller le·la stagiaire au-delà de sa formation. Les différents écrits seront lus par le·la formateur·ice référent·e de la formation et par le·la tuteur·ice qui pourront demander les réajustements nécessaires.

De même, des mises en situation d'animation préalables seront effectuées, en centre de formation et sur le terrain d'alternance, sous le contrôle du·de la formateur·ice référent·e ou du·de la tuteur·ice.

Enfin, des mises en situation orales seront travaillées tout au long de la formation.

RATTRAPAGE

Chacune des situations certificatives fait l'objet d'une seconde présentation en cas d'échec.

Dans des cas spécifiques (accident, maladie, maternité...), la commission certificative pourra proposer une nouvelle situation d'évaluation certificative.

Chaque rattrapage fait l'objet d'une motivation et d'un conseil explicitement formulés au·à la candidat·e dans la grille de certification par la commission d'évaluation.

Pour l'épreuve « séance d'animation », cette contractualisation fixera également la date de cette nouvelle mise en situation qui se tiendra dans un délai à convenir entre le·la stagiaire, le·la formateur·ice et la commission d'évaluation.

Note d'accompagnement pour les évaluateurs
Évaluation certificative des unités capitalisables transversales 1 et 2
(UC1 et UC2)

- **UC1**: ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE
- **UC2**: METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

Modalités:

Le candidat transmet *... (en attente pour le délai et le destinataire des directives de la DRJSCS)*
..... un document personnel écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités d'animation sociale.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le candidat d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

BPJEPS «animateur» mention «Animation sociale» : Evaluation UC 1

Rappel du référentiel de certification

UC1: ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

<p>Communiquer dans les situations de la vie professionnelle:</p> <p>Adapter sa communication aux différents publics</p> <p>Produire des écrits professionnels</p> <p>Promouvoir les projets et actions de la structure</p>	<p>Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté:</p> <p>Repérer les attentes et les besoins des différents publics</p> <p>Choisir les démarches adaptées en fonction des publics</p> <p>Garantir l'intégrité physique et morale des publics</p>	<p>Contribuer au fonctionnement d'une structure:</p> <p>Se situer dans la structure</p> <p>Situer la structure dans les différents types d'environnement</p> <p>Participer à la vie de la structure</p>
--	---	--

Faisceaux des observables motivant la décision

Le candidat:

- situe clairement sa place et ses missions dans l'organigramme de la structure
- Identifie, les rôles, statuts et fonctions de chacun (ex: présentation, organigramme, etc.)
- S'insère dans des situations de travail en équipe ou de collaboration
- Présente et analyse les principales caractéristiques de la structure (histoire, statuts, cadre administratifs, projets, réglementation, ressource budget...)
- Explique les principales caractéristiques de son territoire (histoire, contexte socio-économique, démographique, structures et partenaires, modes de déplacements...)
- Décrit les attentes et les besoins des différents publics
- Identifie les caractéristiques des publics (sociaux, éducatifs, psychologiques, culturels...)
- La démarche proposée prend en compte les caractéristiques du public
- Propose un accueil adapté aux spécificités des publics (aménagement, consignes, participation, règle de vie)
- Adapte sa communication à la situation de l'entretien (expression, vocabulaire, argumentation, attitude...)
- Transmet à l'écrit les informations relatives à son projet en maîtrisant la syntaxe, la grammaire, l'orthographe.
- Présente un ou des supports de communication et la ou les modalités de diffusion.

Rappel du référentiel de certification

UC2: METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE		
<p>Concevoir un projet d'animation Situier son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli Définir les objectifs et les modalités d'évaluation</p> <p>Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet</p>	<p>Conduire un projet d'animation Planifier les étapes de réalisation Animer en équipe dans le cadre du projet</p> <p>Procéder aux régulations nécessaires</p>	<p>Evaluer un projet d'animation Utiliser les outils d'évaluation adaptés Produire un bilan Identifier des perspectives d'évolution</p>

Faisceaux des observables motivant la décision

Le candidat:

- Argumente son projet en tenant en compte des atouts et des contraintes de son environnement et de sa structure
- Prend en compte les caractéristiques de son public pour concevoir son projet d'animation
- Les objectifs doivent être rédigés avec un verbe d'action, ils doivent être univoques, concrets et mesurables.
- Les modalités d'évaluation indiquent les critères et les indicateurs de réussite de projet ainsi que les conditions dans lesquelles le candidat a recueilli les informations.
- Les modalités d'évaluation sont cohérents au regard des objectifs du projet.
- Commente les écarts entre le prévu et le réalisé (point de vue personnel, point de vue de l'équipe pluridisciplinaire, point de vue du public...)
- Propose des remédiations au cours et/ou en fin d'action (évolution, pérennisation de l'action...)

Note d'accompagnement pour les évaluateurs

Evaluation certificative des unités capitalisables : UC 3 et UC 4

- UC3 «**CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION SOCIALE**»
- UC4 «**MOBILISER LES DÉMARCHES D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS D'ANIMATION SOCIALE**»

Modalités:

Cette situation d'évaluation se décompose comme suit:

- Production d'un document :

Le (la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le DRJSCS ou le DJSCS, un document **d'une vingtaine de pages** distinct du document présenté pour la certification des UC1 et UC2, présentant son cycle d'animation intégré dans un projet. Ce projet est mis en œuvre dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités d'animations sociales et prenant en compte les démarches d'éducation populaire dans le champ de l'animation sociale.

- Mise en situation professionnelle :

Le (la) candidat(e) conduit une séance d'animation en lien avec le projet d'animation susmentionné auprès d'un groupe dans sa structure d'alternance professionnelle d'une durée **comprise entre 45 minutes au minimum et de 60 minutes au maximum** face aux deux évaluateurs. Le candidat fait l'objet d'un entretien portant sur le document et sa séance d'animation, d'une durée de 45 minutes au maximum dont 15 minutes de présentation par le candidat devant deux évaluateurs.

Rappel du référentiel de certification

UC3: CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION SOCIALE		
<p>Organiser, gérer et évaluer les activités</p> <p>Déterminer les objectifs et les modalités d'organisation de son action d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire</p> <p>Intervenir en lien avec une équipe pluridisciplinaire dans le cadre du projet défini par l'organisateur</p> <p>Évaluer son action d'animation sociale</p>	<p>Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale</p> <p>Concevoir des démarches pédagogiques adaptées aux publics et aux contextes du secteur de l'animation sociale</p> <p>Gérer la dynamique de groupe favorisant l'expression, le maintien de l'autonomie, la co construction et la relation sociale</p> <p>Accompagner les publics dans leurs projets dans une démarche participative</p>	<p>Accueillir les publics</p> <p>Identifier et prendre en compte l'ensemble des caractéristiques du public et les attentes des personnes visées par l'action d'animation sociale</p> <p>Organiser l'espace et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie, et le respect des différents rythmes de vie de chaque personne</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des situations favorisant la mise en relation des personnes et des groupes</p>

Faisceaux des observables motivant la décision

<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présente sa séance d'animation qui comprends : les objectifs opérationnels, la démarche pédagogique, le déroulé de séance et les modalités d'évaluation envisagées (critères, outils...). - Situe la séance d'animation dans son projet global et en lien avec le projet de la structure. - Identifie/présente l'ensemble des acteurs qui agissent auprès du public. - Propose et conduit une activité adaptée aux caractéristiques et besoins du public. - Adapte son animation au degré d'autonomie des participants. - Propose un support d'activité favorisant la relation entre les participants. - Accueille, anime des groupes et gère la dynamique : consignes, règles, temps de parole, écoute, régulation. - Les aménagements et les fonctionnements quotidiens sont adaptés aux caractéristiques et aux besoins de chaque personne (rythme, autonomie...).
--

BPJEPS «animateur» mention «Animation sociale» : Évaluation UC 4

Rappel du référentiel de certification

UC4: MOBILISER LES DÉMARCHES D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS D'ANIMATION SOCIALE

Situer son activité d'animation sociale dans un territoire.	Maîtriser les outils et techniques de l'animation sociale	Conduire les activités d'animation sociale
<p>Prendre en compte le projet de la structure, les ressources et les contraintes de l'environnement local dans un cadre réglementaire</p> <p>Favoriser les relations avec l'environnement et l'interaction des publics avec celui-ci</p> <p>Prendre en compte les intervenants professionnels ou bénévoles dans la conduite et dans l'évaluation de son activité d'animation sociale</p> <p>Participer à des réseaux territoriaux d'acteurs sociaux, éducatifs et/ou culturels</p>	<p><u>Maîtriser</u> des supports d'animation favorisant le développement ou le maintien de l'autonomie et de la relation sociale</p> <p>Adapter les outils et techniques en particulier l'utilisation du numérique en respectant la sécurité physique et affective des publics et des tiers</p> <p>Respecter la réglementation liée à l'activité</p>	<p>Concevoir et mettre en œuvre des situations favorisant la participation, la socialisation et l'émancipation des publics</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des situations individuelles et collectives favorisant le vivre ensemble : respect, partage, échanges et participation à la vie du groupe</p> <p>Adapter son action d'animation aux capacités physiques et psychiques de la personne</p>

Faisceaux des observables motivant la décision

Le candidat :

- Repère sur un territoire les différents acteurs, structures et institutions qui interviennent dans le domaine visé
- Prévoit la participation éventuelle d'intervenants
- Prévoit des rencontres avec des partenaires extérieurs
- Sollicite le réseau territorial pour répondre aux besoins du projet et du public.
- Garantit la sécurité affective et physique des publics et des tiers en utilisant des outils et techniques adaptés.
- Présente les règles de sécurité nécessaires aux activités proposées (ressources, réglementation...).
- Favorise l'implication du public (prise en compte des envies du public, échanges et bilan de l'activité).
- Conduit une activité favorisant la relation entre les participants.
- Favorise un fonctionnement participatif et coopératif.
- Propose et conduit une activité adaptée aux caractéristiques et besoins du public.



ANIMATION PROFESSIONNELLE

CONTACTS

ANTENNE Réunion

45 Ruelle Magnan Champs Fleuri
97490 Ste Clotilde



Les Ceméa
c'est aussi
...



2022-2023

**DES FORMATIONS
BAFA ET BAFD**

**DES FORMATIONS
SUR LE HANDICAP**

**DES FORMATIONS
DANS LES ECOLES
LES COLLEGES
LES LYCEES**

**DES FORMATIONS
EDUCATION AU MEDIA
ET PRATIQUE
NUMERIQUE**